
COMPTE RENDU PARTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013**(Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du CGCT)**

L'an 2013, le 11 avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 avril 2013, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jackie Soulisse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombres de votants : 17 (dont 3 procurations).

I. APPROBATION ET INFORMATION**Désignation du secrétaire de séance**

Un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Florence CALAND.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2013

Le dernier procès verbal ayant été distribué à l'ensemble des membres de l'Assemblée, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le présent procès-verbal de la séance du 7 février 2013 tel qu'il est transcrit dans le registre et de le signer par les membres présents.

**Décisions du Maire prises au titre de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des décisions prises au titre de ses délégations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 mai 2008 et du 17 juin 2010 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 05/2013:** approbation du contrat d'assistance pour le logiciel de gestion de la bibliothèque conclu avec PMB Services (Château-du-Loir) d'une durée d'un an à compter du 22 janvier 2013 pour un montant de 428,48 € HT.
- **Décision n° 06/2013:** approbation du contrat pour l'organisation d'un atelier de marionnettes au sein du CLSH avec la compagnie Mariska Val de Loire, pour un montant de 824 € TTC.

II. AFFAIRES FINANCIERES**délibération n° 2013-09 :**

Engagement d'une procédure de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du multi accueil « aux p'tits bonheurs » - approbation du lancement de la procédure suite à la présentation du rapport préalable

Le Conseil Municipal, à 15 VOIX POUR ET 2 ABSECTIONS, décide :

- **D'APPROUVER** le principe de la gestion du Multi-Accueil « Aux P'tits Bonheurs » dans le cadre d'une délégation de service public de type d'affermage,
- **D'APPROUVER** les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

**délibération n° 2013-10 :
Approbation du compte de gestion 2012 du budget principal**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **DE CONSTATER** la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Monsieur le Maire pour le budget principal.
- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012, n'appelle ni observations, ni réserves.

**délibération n° 2013-11 :
Présentation et adoption du compte administratif 2012 du Budget principal**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- *D'ADOPTER le compte administratif du Budget principal de l'exercice 2012 établi comme suit :*

Recettes :	
- Fonctionnement	2 699 663,96 €
Résultat reporté n-1	<u>20 000 €</u>
	2 719 663,96 €
- Investissement	1 054 778,78 €
Dépenses :	
- Fonctionnement	1 700 292,45 €
- Investissement	921 434,87 €
Besoin d'investissement n-1	<u>594 830,39 €</u>
	1 516 265,26 €

Le résultat de l'exercice 2012 est donc de :

- Excédent de fonctionnement	1 019 371,51 €
- Besoin d'investissement :	(-) 461 486,48 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de : 557 885,03 €

- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale les identités de valeurs.
- **D'APPROUVER** les dépassements et les transferts de crédits.

**délibération n° 2013-12 :
Affectation du résultat 2012 du Budget principal**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2012 du Budget Principal comme suit :

Affectation des résultats de l'exercice 2012	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	999 371,51 €
B- Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	20 000 €
C- Résultat à affecter (A+B)	1 019 371,51 €
D- Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement)	461 486,48 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement dont :	999 371,51 €
a. Affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R 1068)	461 486,48 €
b. Affectation en dotation complémentaire d'investissement (R 1068)	537 885,03 €
2. Report en fonctionnement R 002	20 000 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
1. Affectation en investissement D 001	461 486,48 €

**délibération n° 2013-13 :
Approbation du compte de gestion 2012 du budget annexe Enfance-Jeunesse**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **DE CONSTATER** la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Monsieur le Maire pour le budget annexe Enfance-Jeunesse.
- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012, n'appelle ni observations, ni réserves.

**délibération n° 2013-14 :
Présentation et adoption du compte administratif 2012 du budget annexe Enfance-Jeunesse**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'ADOPTER** le compte administratif du Budget Annexe Enfance-Jeunesse de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

Recettes :	
- Fonctionnement	214 443,80 €
- Investissement	303,93 €
Dépenses :	
- Fonctionnement	213 838,64 €
Déficit de fonctionnement n-1	<u>255,82 €</u>
	214 094,46 €
- Investissement	238 €
Besoin d'investissement n-1	<u>5 163,63 €</u>
	5 401,63 €

Le résultat de l'exercice 2012 est donc de :

- Excédent de fonctionnement 349,34 €
- Besoin d'investissement : (-) 5 097,70 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de : - 4 748,36 €

- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale les identités de valeurs.

- **D'APPROUVER** les dépassements et les transferts de crédits.

délibération n° 2013-15 :
Affectation du résultat 2012 du budget annexe Enfance-Jeunesse

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2012 du Budget Annexe Enfance-Jeunesse comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2012	
Résultat de fonctionnement	
B- Résultat de l'exercice	605,16 €
B- Résultat antérieur reporté	- 255,82 €
C- Résultat à affecter (A+B)	349,34 €
D- Solde d'exécution d'investissement D001 (Déficit)	5 097,70 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R 1068)	349,34 €
2. Report en fonctionnement D 002	0 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
1. Affectation en investissement D 001	5 097,70 €

délibération n° 2013-16 :
Approbation du compte de gestion 2012 du budget annexe Assainissement

Présenté par : M. Menard

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **DE CONSTATER** la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Monsieur le Maire pour le budget annexe du service Assainissement.

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012, n'appelle ni observations, ni réserves.

délibération n° 2013-17 :
Présentation et adoption du compte administratif 2012 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'ADOPTER** le compte administratif du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2012 établi comme suit :

Recettes :	
- Fonctionnement	144 971,31 €
Résultat reporté n-1	<u>47 497,09 €</u>
	192 468,40 €
- Investissement	184 971,25 €
Dépenses :	
- Fonctionnement	94 703,95 €
- Investissement	130 083,72 €
Besoin d'investissement n-1	<u>1 431,65 €</u>
	131 515,37 €

Le résultat de l'exercice 2012 est donc de :

- Excédent de fonctionnement	97 764,45 €
- Excédent d'investissement :	53 455,88 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de 151 220,33 €

- DE CONSTATER pour la comptabilité principale les identités de valeurs.
- D'APPROUVER les dépassements et les transferts de crédits.

**délibération n° 2013-18 :
Affectation du résultat 2012 du budget annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- D' AFFECTER les résultats de l'exercice 2012 du Budget Annexe du Service Assainissement comme suit :

Affectation des résultats de l'exercice 2012	
Résultat de fonctionnement	
C- Résultat de l'exercice	50 267,36 €
B- Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	47 497,09 €
C- Résultat à affecter (A+B)	97 764,45 €
D- Solde d'exécution d'investissement R 001	53 455,88 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R 1068)	50 000 €
2. Report en fonctionnement R 002	47 764,45 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
1. Affectation en investissement R 001	53 455,88 €

délibération n° 2013-19 :
Fixation des taux d'imposition de l'année 2013

Le Conseil Municipal, A 16 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, décide :

- *DE FIXER les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2013 comme suit :*

	TAUX	BASES prévisionnelles 2013	PRODUIT
Taxe d'habitation	13,32%	2 601 000	346 453 €
Taxe foncière bâti	17,12%	3 948 000	675 898 €
Taxe foncière non bâti	38,34%	62 300	23 886 €
			1 046 237 €

délibération n° 2013-20 :
Versement des subventions de fonctionnement 2013 aux associations

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER**, à 16 voix pour et une abstention (Monsieur Julien DEPARIS) à APM Football Club une subvention, au titre de l'année 2013, d'un montant de 4 500 €.
- **D'ATTRIBUER**, à l'unanimité, à la Société musicale une subvention, au titre de l'année 2013, d'un montant de 2 000 €.
- **DE REFUSER**, à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association des Anciens Combattants afin de prendre en charge les frais de déplacement de l'Association « Amboise Animation » et les frais de banquets prévus lors de la commémoration du 8 mai 1945. Cette commémoration importante, pour le devoir de mémoire, aurait dû être anticipée et préparée afin que les écoles notamment y soient associées ; donnant ainsi plus d'ampleur à cette commémoration.

délibération n° 2013-21 :
Versement des cotisations et participations 2013

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :
 - participation à verser au SATESE, pour un montant de 2 682,81 € sur le Budget Principal
 - participation à verser au SATESE, pour un montant de 1 653 € sur le Budget Annexe Assainissement.
 - participation à verser au Syndicat Mixte Pays Loire Touraine, pour un montant de 1 681,92 € sur le Budget Principal.
 - participation à verser au SICA, pour un montant de 2 978 € sur le Budget Principal
 - participation à verser au Syndicat des cavités souterraines, pour un montant de 1551€ sur le Budget Principal
 - participation à verser au Syndicat intercommunal de la Bédouire, pour un montant de 1 738,80 € sur le Budget Principal

délibération n° 2013-22 :
Demande de subvention au Conseil Général au titre du produit des amendes de police
-Programme 2013-

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- DE SOLLICITER le Conseil Général pour une aide financière pour la réalisation des aménagements de sécurité (places de parking, piste cyclable piétonne) Rue du Calvaire au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2013.
- D' AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.

II. URBANISME

délibération n° 2013-23 :
Approbation du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- D'**APPROUVER** le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,
- DE **DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- DE **DIRE** que le dossier de modification n°1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Parçay-Meslay aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture,
- DE **DIRE** que la présente délibération sera exécutoire dès que les mesures de publicité auront été effectuées. La date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du 1er jour où il est effectué.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

délibération n° 2013-24 :
Approbation du protocole transactionnel avec l'Atelier Péré

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide :

- D'**APPROUVER** les termes du projet de protocole transactionnel.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

délibération n° 2013-25 :
Résiliation de la convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon portant mise à disposition des services de la communauté de Communes du Vouvrillon pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

Le Conseil Municipal, A 16 VOIX POUR ET 1 CONTRE, décide :

- D'**APPROUVER** la résiliation de la convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon portant mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Vouvrillon pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol, à compter du 1^{er} janvier 2014.
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- DE **PRECISER** que Monsieur le Maire notifiera cette résiliation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vouvrillon par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de 6 mois prévu à l'article 9 de la convention.

délibération n° 2013-26 :

Adhésion de la commune au service commun de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus et approbation de la convention pour la gestion des ADS par ce service commun

Présenté par : M. le Maire

Le Conseil Municipal, A 16 VOIX POUR ET 1 CONTRE, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune au service commun, créé par la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus en matière d'accueil, de gestion et d'instruction des dossiers relevant du droit du sol et de l'établissement des constats d'évolution de la construction.

- **D'APPROUVER** la convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus.

délibération n° 2013-27 :

Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour la pose d'un portail et d'un portillon dans la cour arrière de la mairie principale

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable pour la pose d'un portail et d'un portillon sous l'arche située dans la cour arrière de la Mairie menant à la bibliothèque.

délibération n° 2013-28 :

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de l'Agglomération Tourangelle

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de l'Agglomération Tourangelle.

- **DE DEMANDER** la prise en compte par le S.M.A.T. des remarques précitées.

délibération n° 2013-29 :

Avis sur l'arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme de Chanceaux sur Choisille

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de Chanceaux-sur-Choisille.

Projet de délibération n° 2013-30 :

Acquisition de la parcelle ZH 309 située près de la rue des Vignes

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZH 309 appartenant à l'indivision constituée de :
- Madame NAUDET Jeanne

- Monsieur BERTON Eric
- Monsieur GASNIER Dominique
- Monsieur PILLOT Guy

- **DE PRECISER** que ces acquisitions se font moyennant un prix de 0,50 € le mètre carré, soit un prix de 370,50 €.
- **DE DONNER** son accord au classement de ces emprises dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
- **DE DESIGNER** Maître Touraine, Notaire à Rochecorbon, pour procéder à la rédaction des actes authentiques résultant de la présente décision.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document se rapportant au transfert de propriété.
- **de DIRE** que la Commune prendra à sa charge les frais d'actes notariés, ainsi que tous les frais inhérents à cette acquisition.

délibération n° 2013-31 :
Dénomination de la rue « Louis Bréguet » dans la ZAC du Papillon

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **DENOMMER** « Rue Louis Bréguet », une voie d'accès de la Zone d'activités du Papillon, indiquée sur le plan joint à la présente délibération.
- **CHARGER** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste, au Centre des impôts fonciers et à la Communauté de Communes du Vouvrillon.

délibération n° 2013-32 :
Avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Cavités

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- **APPROUVER** l'adhésion des communes de La Celle Guénand, Lignièrès de Touraine et La Membrolle-Sur-Choisille au « Syndicat Intercommunal Cavités 37 ».

INFORMATIONS DIVERSES

A Parçay-Meslay, le 12 avril 2013

Le Maire,
Jackie SOULISSE

Jackie Soulisse
